



Nancy, jeudi 7 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04027

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**CANAL DES VOSGES
ECLUSE 19 VS A ECLUSE 46 VS****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (2.0 m)**

**- à partir du 09/07/2022 à 07:00**

- o **Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud)**
entre les pk 109,135 (Ecluse 19 VS (Commune de Charmois l'Orgueilleux)) et pk 147,301 (Ecluse 46 VS (Commune de Corre))

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de l'insuffisance de la ressource en eau, le mouillage entre l'écluse 19 VS de Charmois L'Orgueilleux et l'écluse 46 VS de Corre sera abaissé à 2,00 m à compter du samedi 09 juillet 2022 à 07 h 00.

Un nouvel avis à la batellerie sera diffusé en fonction de l'évolution des débits des cours d'eau.

Service(s) à contacter :

UTI CV (canal des Vosges), 1, avenue de la Fontenelle, BP 266, 88007 EPINAL CEDEX

Tél : 03 29 34 19 63 - Fax : 03 29 31 14 30

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'Arrondissement

Signé

Francois HOFF